

Plan de mise en valeur du mont Royal

EN BREF



Centre de documentation
Service de l'habitation et du
développement urbain
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, bureau 5.100
Montréal (Québec) Canada H2Y 3Y8

14754



Ville de Montréal

Plan de mise en valeur du mont Royal



14754

Centre de documentation
Service de l'habitation et du
développement urbain
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, bureau 5.100
Montréal (Québec)
Canada H2Y 3Y8

Lettre du maire

Chères
concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'ai le grand plaisir de vous présenter «En bref», la synthèse du *Plan de mise en valeur du mont Royal*. Celui-ci représente l'aboutissement de la plus importante étude conduite jusqu'ici sur les potentiels, les enjeux et l'avenir de la montagne.

Adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 1992, ce plan de mise en valeur se fonde sur une vision réunifiée de la montagne en ce qu'il formule les orientations qui guideront les actions futures de conservation et de mise en valeur de l'ensemble de son territoire, et parce qu'il est, pour la première fois dans l'histoire du mont Royal, le fruit de la consultation et de la concertation entre la Ville de Montréal, les Villes d'Outremont et de Westmount, tous les propriétaires institutionnels et les citoyens de Montréal.

Le Plan exprime un engagement envers le symbole de notre ville le plus chéri des Montréalais. Il traduit tout particulièrement



notre volonté de restaurer, de conserver et de mettre en valeur le parc du Mont-Royal, qui est l'un des joyaux de notre patrimoine, mais qui a souffert au cours de son histoire d'interventions malheureuses et connu de trop longues

périodes de négligence. Le parc du Mont-Royal nous rassemble tous, citoyens de Montréal, visiteurs familiers et de passage, dans le plaisir et l'apaisement qu'il nous offre. Le plan de mise en valeur contient les stratégies qui permettront d'agir pour protéger et garder vivantes sa richesse écologique, sa beauté et ses vocations.

Trois villes, des institutions prestigieuses et respectées, et les citoyens de Montréal sont ainsi mobilisés autour d'un projet commun qui concerne le parc et la montagne. Je vous invite à vous joindre à ce projet et je me réjouis d'avance de votre engagement.

Jean Doré

Jean Doré

Maire de Montréal



Préface

Le Plan de mise en valeur du mont Royal vient clore une importante démarche d'études, de consultation des citoyens et de concertation avec nos partenaires municipaux, institutionnels et associatifs. Il est issu de la dé-

marche la plus exigeante jamais entreprise au sujet de la montagne et représente un consensus historique au sujet de son avenir.

S'il couronne en effet le travail de ces étapes cruciales, il ouvre une ère nouvelle de l'histoire de la montagne. Les idées fortes de cette nouvelle phase sont d'abord le partenariat entre Montréal, les Villes d'Outremont et de Westmount, les propriétaires institutionnels et les citoyens, la conservation du mont Royal et enfin sa valorisation.

«En bref» constitue une synthèse du Plan de mise en valeur du mont Royal qui contient les orientations et les stratégies d'une telle entreprise, sous la forme d'un plan d'action pour la mise en valeur du territoire tout entier de la montagne et, en particulier, du parc du Mont-Royal.

L'attachement des Montréalais à notre plus grand parc est profond



et ne faiblit pas. Sa popularité et sa beauté, comme sa valeur écologique et patrimoniale dictent notre ligne d'action: il faut le restaurer, contrôler les effets d'interventions anciennes néfastes et d'années de laisser-aller. Il faut

le doter d'un zonage de conservation et lui redonner la beauté des paysages qui justifient notre fidélité.

La portée de notre proposition de mise en valeur du mont Royal est là, à la charnière de deux phases de l'histoire de la montagne: elle est un jalon majeur mais surtout une base d'action commune à laquelle nous nous rallions tous. Je suis heureux de vous la soumettre aujourd'hui, de remercier toutes les personnes, les organismes et les municipalités qui ont contribué à sa formulation, et de vous inviter à vous joindre chacun à votre façon aux tâches qui nous attendent.

A handwritten signature in dark ink, reading "André Lavallée". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line above the name.

André Lavallée

Membre du Comité exécutif de
la Ville de Montréal

Responsable de l'aménagement et
du développement urbain



Introduction

Le mont Royal comme patrimoine

Le Plan de mise en valeur du mont Royal adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 18 décembre 1992 est l'aboutissement d'un processus rigoureux de planification qui représente la démarche la plus globale entreprise jusqu'ici sur les potentiels de la montagne, les enjeux de sa mise en valeur et son avenir. Il est également, pour la première fois dans son histoire, le fruit d'études, de consultations et de concertations entre Montréal, les Villes de Westmount et d'Outremont, les Montréalais et les propriétaires des institutions situées sur le territoire du mont Royal.

Symbole de Montréal, le mont Royal est souvent assimilé à sa partie la plus populaire, c'est-à-dire au parc du Mont-Royal dont les grands pôles comme le lac aux Castors, le grand chalet, la croix, les belvédères, attirent la majorité de ses visiteurs. Le plan accorde une part importante à ce grand jardin situé au coeur de la ville qui est aussi un patrimoine exceptionnel auquel les citoyens manifestent toujours un grand attachement. Il resitue cependant les enjeux de la conservation et de la mise en valeur du parc dans le contexte plus large de la montagne tout entière.

Le «concept des trois sommets» exprime cette volonté de considérer le mont Royal comme un ensemble complexe au sein duquel le parc occupe une place majeure, et comme un patrimoine aux multiples facettes qui doit faire l'objet d'un ralliement des trois municipalités et de leurs partenaires autour d'objectifs communs.

Le mont Royal est riche d'un important patrimoine naturel qui s'inscrit de manière privilégiée dans un patrimoine plus vaste qui inclut l'architecture de ses édifices, ses paysages, ses vues, ses sculptures, l'art funéraire et nombre d'éléments d'art décoratif. Les traditions des usages que la population fait du parc, ainsi que le principe de son accessibilité à tous les citoyens, constituent aussi un aspect important du legs prestigieux qui se concentre sur le territoire de la montagne.

Le concept de patrimoine culturel traduit la richesse et toutes les facettes de ce legs et fonde l'urgence de sa mise en valeur.



Les enjeux de la mise en valeur du mont Royal

Premier enjeu : assurer la pérennité des atouts de la montagne

Le mont Royal participe à l'image et à l'identité de Montréal. Sa signification symbolique figure au premier rang des aspects positifs du bilan de sa situation actuelle.

La persistance de la valeur écologique du parc est tout aussi fondamentale. L'envergure de la montagne et du parc, leur relief et leur localisation au centre de la ville appellent des actions de conservation diversifiées.

La sensibilisation des citoyens et leurs demandes en matière de conservation du parc et de partenariat entre les propriétaires de la montagne figurent également parmi les principaux acquis de son évolution.

Le nombre de ces propriétaires, le fait que beaucoup d'entre eux représentent des institutions importantes, peuvent constituer un levier d'action concertée pour assurer la pérennité des qualités de la montagne.

La diversité fonctionnelle historique du mont Royal est également l'un de ses atouts majeurs. Elle fonde son statut de patrimoine culturel et il faut, par conséquent, conserver sa vitalité :

au plan écologique, en particulier dans les limites du parc du Mont-Royal;

au plan historique, en ce qui concerne le plan du parc du Mont-Royal conçu par F. L. Olmsted, l'un des grands architectes de paysage de l'histoire. La contribution d'Olmsted est d'autant plus importante qu'elle reste pertinente aujourd'hui aux niveaux esthétique, écologique et social;

au plan de l'éducation du public: la montagne et le parc offrent depuis de nombreuses années - et peuvent continuer à offrir - des activités d'initiation à l'écologie et d'apprentissage d'usages du parc respectueux du milieu naturel.

Deuxième enjeu : corriger les tendances négatives de son évolution

La montagne subit des pressions constantes en matière d'urbanisation de ses flancs. Ces pressions fragilisent ses qualités écologiques et risquent de lui faire perdre le rôle de signal qu'elle joue dans le paysage montréalais.

La diversité des besoins des propriétaires du territoire du mont Royal en matière d'utilisation et de développement de leurs domaines respectifs accentue cette fragilité.

Le parc du Mont-Royal présente plusieurs problèmes qui mettent en danger sa valeur écologique et esthétique: érosion des sols, absence de programme global de renaturalisation et d'entretien, multiplication de sentiers spontanés. Ses chemins et les escaliers d'accès au parc doivent être réparés et ses immeubles doivent être rénovés.

Troisième enjeu : poursuivre et tirer parti des acquis de son histoire récente

Le processus de planification de la mise en valeur du mont Royal s'est accompagné de démarches et d'interventions dans le parc dictées par l'urgence de la situation. Ces actions représentent aujourd'hui des acquis historiques dans le projet de mise en valeur du mont Royal. Ce sont en particulier:

la création d'un poste d'administrateur du parc du Mont-Royal,

l'adoption du règlement 7452 sur la plantation et la protection des arbres,

celle du règlement 7593 qui constitue le Site du patrimoine du mont Royal et consacre l'importance du patrimoine bâti,

la formation de la Fondation du mont Royal par les Amis de la Montagne,

la signature par les trois municipalités et les Amis de la Montagne de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal,

la constitution du Comité de concertation intérimaire qui rassemble, outre les membres signataires de l'Accord cités précédemment, les représentants des institutions présentes sur le site du mont Royal ainsi que la CUM,

la consultation publique sur le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal,

à l'issue de rencontres de concertations récentes, la prise en compte des préoccupations des partenaires de la Ville dans le plan final de mise en valeur du mont Royal.

Les objectifs prioritaires du plan : le partenariat, la conservation et la valorisation

Le partenariat

Le concept des trois sommets réunit les municipalités, les propriétaires, la CUM et les citoyens, mais vise également à rallier les autres instances gouvernementales autour du projet de mise en valeur du mont Royal. Il doit déboucher sur la formulation d'un statut juridique du mont Royal et sur la création d'un organisme pour sa gestion sur la base des orientations et du plan d'action contenus dans ce plan.

La conservation

L'objectif de conservation du mont Royal est à l'origine du projet de sa mise en valeur, il en est l'inspiration et l'orientation principale. Cet objectif sera atteint à travers toutes les actions qui contribuent à maintenir à long terme les atouts actuels de la montagne, soit ses qualités écologiques et esthétiques et ses vocations traditionnelles.

La conservation couvre également les actions visant à protéger la montagne des activités et des interventions particulièrement néfastes au patrimoine naturel ou qui mettent en danger son patrimoine bâti.

La valorisation

L'objectif de valorisation est issu de la nécessité de restaurer et d'améliorer par des interventions particulières certains aspects de la montagne. L'orientation prioritaire de conservation encadre la valorisation et les interventions qui en découlent.

Entre conservation et popularité: un équilibre nécessaire

La popularité du mont Royal, en particulier celle du parc du Mont-Royal, et le développement moderne de leurs fonctions traditionnelles imposent la recherche d'un équilibre entre leur ouverture à un public large et diversifié et l'orientation de conservation. Cet équilibre sera atteint sur la base des principes suivants :

la durée, le renouvellement et l'enrichissement du milieu naturel seront assurés dans le cadre d'un plan d'action global, mais aussi à l'occasion des interventions particulières qui auront lieu à l'intérieur des limites de chaque propriété;

l'approche olmstedienne constitue la référence principale en matière d'aménagements paysagers;

la continuité des vocations de la montagne et du parc fait partie de la conservation de leurs rôles historiques. Cependant, certains usages particuliers doivent être examinés en fonction de leur compatibilité avec l'orientation de conservation du milieu écologique;

la sensibilisation du public aux enjeux de la durabilité de la montagne comme patrimoine est l'instrument privilégié de la recherche de cet équilibre.

Les vocations du mont Royal et du parc en matière d'éducation, de récréation et de tourisme doivent se poursuivre et être rendues compatibles avec l'orientation de conservation dans ce même contexte de sensibilisation du public.

Plan d'action pour la mise en valeur du mont Royal

La montagne

Le milieu naturel

En vue de concilier l'objectif de conservation du patrimoine naturel avec les vocations récréatives, éducatives et touristiques du parc du Mont-Royal, le plan prévoit l'instauration d'un zonage qui tiendra compte de la valeur écologique, de la fragilité et du degré de fréquentation de chacune de ses zones. Ce zonage pourra éventuellement servir de modèle ou être étendu à l'ensemble du territoire de la montagne.

Toujours sur le modèle de ce qui est entrepris dans le parc, le mont Royal pourrait faire l'objet de programmes de sensibilisation destinés aux gestionnaires et aux usagers portant sur les particularités et les enjeux de la conservation des différentes zones du milieu naturel.

Il pourrait être doté de programmes de gestion des ressources naturelles concernant en particulier l'enrichissement, la restauration et l'entretien du couvert végétal, le maintien de l'intégrité écologique de certains milieux et la gestion forestière.

Le patrimoine historique

La stratégie d'intervention dans le domaine de ce patrimoine, qui a été constituée en fonc-

tion de philosophies et d'objectifs fort différents, vise à :

protéger, restaurer et mettre en valeur les différents éléments qui composent ce patrimoine soit les édifices, les éléments qui possèdent une valeur esthétique ou symbolique, tels le monument Georges-Étienne ou la croix, le legs de certains planificateurs, la tradition de certains usages;

réévaluer l'aménagement de certaines infrastructures en vue de leur meilleure intégration aux paysages de la montagne;

familiariser les visiteurs avec la diversité de ces paysages;

élaborer des programmes de protection et de gestion des ressources culturelles dans le site du patrimoine, par exemple dans le cadre d'un partenariat entre le public et le privé.

L'accessibilité et les réseaux de circulation

Il est proposé d'améliorer l'accessibilité du mont Royal à partir du milieu urbain et dans ce but, de réaménager certains accès dont les escaliers du flanc sud et de créer de nouveaux accès sur le

flanc nord. Le réseau de circulation interne du parc sera raccordé à celui existant à l'échelle de la montagne et aux liens qui seront développés sous la forme d'un chemin de ceinture autour des parties montréalaise et outremon-taise de la montagne, qui complé-tera et prolongera l'actuel chemin Olmsted, et d'un chemin la traver-sant selon un axe nord-sud.

Le réseau véhiculaire qui tra-verse la montagne, soit la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance, fera l'objet d'une réévaluation dont l'objectif sera d'harmoniser l'utilisation de l'auto-mobile sur la montagne avec celle des transports en commun, de la bicyclette et de la marche à pied.

Cette réévaluation portera sur les dimensions de la voie Camillien-Houde, le stationne-ment à l'intérieur du parc, la mise en place d'une desserte de la montagne par transport en com-mun, les possibilités de réalisation d'expériences-pilotes de ferme-tures périodiques de la voie à la circulation de transit, le réamé-nagement du belvédère Camillien-Houde, en particulier pour per-mettre l'arrêt des autobus, des aménagements à certains endroits stratégiques du parc pour faciliter son accessibilité universelle.

Les vues et les paysages

F.L. Olmsted avait dessiné un chemin principal en fonction des potentiels visuels offerts par les

vues sur la ville et la région ainsi que celles s'ouvrant sur les paysa-ges internes à la montagne. Le plan propose d'intégrer et de va-loriser les points de vue et les per-cées visuelles à partir des sentiers en s'inspirant du plan d'Olmsted, de restaurer les belvédères exis-tants et de maintenir la qualité des paysages internes à la mon-tagne.

Les usages

La stratégie d'intervention vise à consolider les activités ré-créatives dites «douces», à l'ex-ception de la pratique du vélo tout-terrain, et à ajuster l'utilisa-tion du site au zonage de conser-vation appliqué au parc.

L'art public

L'orientation générale du plan en matière d'art public s'inscrit essentiellement dans les actions de conservation des oeuvres existan-tes dans le parc et dans les cime-tières. Cette orientation, comme un éventuel développement très modéré de l'art public, par exem-ple sous la forme d'installations temporaires, devra s'harmoniser avec le caractère de grand parc et d'espace naturel de la montagne.

La conservation et la mise en valeur du parc du Mont-Royal

L'indispensable restauration et la valorisation du parc doivent assurer sa conservation, tout en respectant ses vocations et en s'inspirant de l'approche de son premier concepteur.

L'héritage olmstédien

Les qualités principales du plan d'Olmsted dictent les principes généraux d'intervention suivants :

les qualités topographiques et végétales du parc ont conduit Olmsted à désigner huit zones, qui devraient être reprises comme base de travail pour la rénovation du parc, en particulier dans la recherche d'effets paysagers successifs en fonction de l'itinéraire du visiteur. Dans ce contexte, la composition des essences et le tracé des chemins prennent une grande importance : Olmsted souhaitait donner au promeneur l'impression de découvrir une série de paysages naturels au flanc d'une montagne plus escarpée que ne l'est la colline du mont Royal;

la restauration des points de vue et des terrasses existants;

la restauration des équipements qui consacrent le parc comme espace social vivant;

la multiplication des liens entre la montagne et la ville;

la restauration, dans l'esprit de l'héritage olmstédien, des escaliers d'accès à la montagne.

Secteurs du parc et

intervention de restauration et de conservation

La stratégie d'intervention consiste d'une part à gérer les accès et l'utilisation du parc et à contrôler la multiplication et l'existence de chemins spontanés, en particulier grâce à la mise en place d'une nouvelle signalisation dans le parc.

D'autre part, un zonage du parc est établi selon cinq classes de priorité de conservation. Ce zonage est susceptible d'être affiné en fonction des résultats des études qui sont en cours.

La première classe comprend la «zone de conservation extrême» qui comporte le secteur de l'escarpement et une zone fragile de forêt témoin. La fréquentation y sera très contrôlée et limitée surtout à des fins éducatives.

Une «zone de conservation particulière» regroupera les milieux présentant une valeur écologique ou un degré de fragilité élevé, tandis qu'une «zone de transition

semi-naturelle» comprendra les plantations d'arbres avec sous-bois ou des boisés où l'intervention humaine a sensiblement modifié l'évolution naturelle du milieu. Dans plusieurs cas, ces zones se retrouvent entre les secteurs de conservation extrême et les secteurs aménagés, ce qui leur confère une fonction de «transition».

La «zone d'utilisation extensive» couvre les espaces qui sont à la fois relativement vastes, de fréquentation dispersée et comprenant principalement des aires gazonnées. Enfin, la «zone d'utilisation intensive» concentre une densité élevée d'usagers et comprend les accès principaux, les pôles d'attraction, le chemin Olmsted, les voies véhiculaires et les stationnements, les bâtiments et les tours de communication.

En troisième lieu, le plan propose de contrôler les dégâts causés par les ruissellements et envisage la mise en valeur de cette ressource hydrique par la réfection des caniveaux d'évacuation, la mise à profit d'aires de rétention et d'infiltration et la mise en place de seuils de diffusion.

La conservation du patrimoine bâti et artistique

Elle est soumise à l'orientation prioritaire de conservation du parc et concerne en particulier le lac aux Castors et son pavillon, le grand chalet, le monument Sir Georges-Étienne-Cartier et ses

abords, les sculptures situées près de la maison Smith.

Potentiels d'aménagement à la périphérie du parc

Ils prennent premièrement la forme de parcours, dont le chemin de ceinture et l'axe nord-sud déjà cités.

D'autre part, le flanc nord - soit un secteur de 25 hectares - comporte un fort potentiel d'aménagement, compte tenu des vues remarquables qu'il offre sur la ville et la région, de la proximité du campus de l'Université de Montréal et de la station de métro Édouard-Montpetit. La conservation et la restauration des boisés existants et le réaménagement des zones perturbées devraient favoriser l'utilisation éducative et récréative de ce secteur sans équipements additionnels.

La mise en valeur du flanc est compris en particulier l'ouverture au public des domaines universitaires et hospitaliers qui l'occupent, par exemple sous la forme de l'accessibilité au grand public des futurs équipements sportifs de l'Université McGill, de la négociation avec l'Hôpital Royal Victoria de l'utilisation partagée de l'extrémité nord de son stationnement, et de l'aménagement d'un accès piétonnier vers la montagne dans le prolongement de la rue Université.

Les voies bordant le mont Royal

Le plan propose de réaménager l'avenue du Parc, d'améliorer ses qualités paysagères et les traverses piétonnes au niveau de l'avenue du Mont-Royal, de la rue Rachel et de l'avenue Duluth.

La reconfiguration de l'échangeur du Parc - des Pins est également envisagée en vue d'une meilleure intégration à son contexte urbain.

Le réaménagement de l'avenue des Pins doit mettre en valeur ses qualités d'artère panoramique et de voie de ceinture sud du mont Royal, son patrimoine bâti et ses éléments d'art décoratif. Il doit également améliorer la relation entre les boisés et affleurements rocheux de la montagne et l'avenue, et celle des liens avec la ville à travers la rénovation des escaliers du Musée et Drummond et la signalisation des accès au parc du Mont-Royal. Enfin, les qualités d'usage de l'avenue pour les piétons doivent être corrigées. Le chemin de la Côte-des-Neiges et l'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance font aussi partie des projets d'amélioration des voies bordant le parc.

Certains aménagements seront soumis à des études préalables et tout éventuel projet d'aménagement qui pourrait comporter des incertitudes en matière de

conservation fera l'objet d'une étude d'impact. Enfin, les interventions dans le parc reliées à l'utilisation du site, au drainage, au contrôle de l'érosion et au couvert forestier feront l'objet d'un programme de suivi et d'évaluations périodiques de leurs résultats.

Le contrôle du développement urbain

La gestion du développement urbain incombe à chacune des trois municipalités qui s'accordent cependant à penser qu'elle doit s'accomplir dans l'esprit du concept des trois sommets.

C'est ce même esprit qui dicte une approche concertée avec les institutions en matière de développement de leurs propriétés, sous la forme de programmes globaux de développement couvrant la conservation du milieu naturel et du patrimoine bâti, et l'ouverture des domaines institutionnels au grand public.

Dans le cas de Montréal, le plan directeur des arrondissements Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce inclut les dispositions visant à atteindre les objectifs du Plan de mise en valeur du mont Royal, telle la limitation des hauteurs des futurs édifices dans l'arrondissement Ville-Marie.

Statut juridique et organisme de gestion du mont Royal

Le plan prévoit la possibilité de conférer un statut juridique propre au mont Royal et suggère quelques pistes qui permettront au Comité de concertation intérimaire d'engager une réflexion dans ce sens avec la Communauté urbaine de Montréal et certains ministères du gouvernement du Québec.

Le plan propose également quelques options pour un futur organisme de gestion du mont Royal, dont la mission serait d'assurer la conformité des actions de chaque partenaire sur son territoire avec les orientations du plan de sa mise en valeur, mais aussi d'harmoniser les politiques de conservation, de développement et de gestion des diverses propriétés, de dynamiser l'action des partenaires et de garantir la stabilité de la gestion et la pérennité des orientations d'action.

Enfin, ce document indique l'importance de la traduction concrète du concept des trois sommets en financements conjoints, privés et publics des projets prioritaires et souligne en particulier la contribution du gouvernement du Québec à la mise en valeur du mont Royal.

La mise en œuvre du plan d'action

Le plan énonce les critères de priorité qui doivent servir à l'élaboration du programme des interventions et décrit les projets réalisés dans le parc du Mont-Royal et aux abords de la montagne. Plus de sept millions de dollars ont ainsi été investis entre 1990 et 1991 pour entreprendre par exemple, les travaux sylvicoles du secteur du sommet, ceux de canalisation des eaux, le réaménagement du chemin Olmsted, du belvédère du grand chalet, la restauration de ce dernier et celle de la croix et de ses abords, la réfection et l'amélioration des terrains de sports du parc Jeanne-Mance et de l'escalier Redpath au sud de l'avenue des Pins.

Le plan donne ensuite la programmation des projets de l'année 1992, soit :

le contrôle de l'érosion, la consolidation du sommet et de l'escarpement;

la poursuite du réaménagement des abords du grand chalet et du chemin Olmsted;

les études préparatoires à la réfection des escaliers Trafalgar, Drummond et du Musée.

Les travaux envisagés pour les trois années à venir sont :

la poursuite des travaux de renaturalisation du sommet;

la réfection de l'entrée Peel et des escaliers Drummond et du Musée;

le réaménagement de l'escalier du belvédère Camillien-Houde;

l'avant-projet de l'avenue des Pins;

le traitement du côté nord de l'avenue Cedar.



Conclusion

Le plan confirme les orientations de partenariat, de conservation et de valorisation traduites par le concept des trois sommets comme le fondement du projet du mont Royal en tant que patrimoine naturel et culturel. La Ville de Montréal a déjà engagé des travaux de restauration du milieu naturel du parc qui ont pour objectif prioritaire de contrôler sa dégradation. Elle prévoit consacrer près de quatre millions de dollars au cours des trois prochaines années à ces travaux. Deux millions de dollars seront d'autre part attribués à diverses interventions, telles que la réfection des escaliers du flanc sud.

Cet engagement traduit la volonté de la Ville de Montréal d'agir efficacement et rapidement sur son territoire et sa volonté de continuer à participer activement à la mobilisation des intervenants publics, privés et associatifs pour mener à bon terme la mise en valeur du mont Royal.

Remerciements

La Ville de Montréal remercie chaleureusement toutes les personnes et les organismes qui ont contribué à l'élaboration du Plan de mise en valeur du mont Royal.

DATE DE RETOUR

Bibliofiche 297B

Dépôt légal

1^{er} trimestre 1993

ISBN 2-89417-312-1

Papier recyclé ♻️



Ville de Montréal